

22 000 emplois salariés liés au tourisme en Bourgogne

Le tourisme est à l'origine de 22 000 emplois salariés en Bourgogne. Il représente 4,1 % de l'emploi salarié privé de la région, un taux qui classe la région dans une position intermédiaire parmi les régions de la métropole. Plus de la moitié de ces emplois relèvent de l'hôtellerie - restauration. Dans la Nièvre, le commerce domine en lien avec le tourisme de plein air de ce département. C'est en été que le nombre d'emplois liés au tourisme est le plus élevé. Les emplois saisonniers d'été sont majoritairement occupés par des femmes, des jeunes et beaucoup sont à temps partiel.

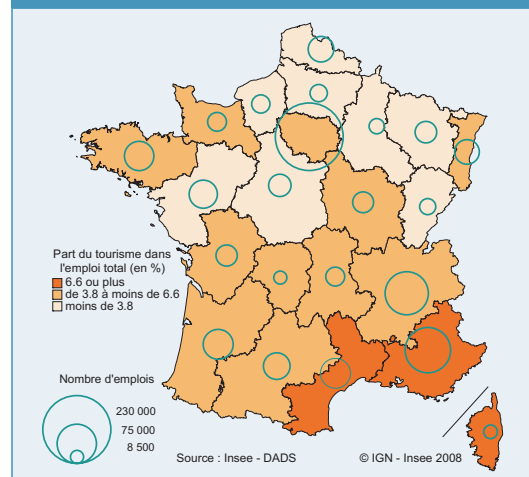
Le tourisme génère près de 22 000 emplois salariés en moyenne annuelle en Bourgogne en 2005, soit 4,1 % des emplois salariés de la région, un poids comparable à celui des industries des biens d'équipements. La Bourgogne se classe ainsi parmi les régions moyennement touristiques, à un niveau très proche de Midi-Pyrénées, entre les régions du sud est de la France où plus de 6 % des emplois sont liés au tourisme, et celles du nord avec moins de 3 % des emplois salariés liés au tourisme.

La Bourgogne est une région de passage que de nombreux touristes traversent avant de se rendre à la mer ou à la montagne. Les haltes sont surtout destinées à se reposer ou à se restaurer, même si le patrimoine culturel des principales villes de la région, les vignobles,

ainsi que le parc du Morvan constituent des destinations finales. En 2007, les hôtels bourguignons ont ainsi accueilli 3 534 000 personnes, et les campings 456 000 campeurs, des chiffres qui placent la région en position médiane, après les régions les plus touristiques de l'hexagone de mer et de montagne et l'Île-de-France. En termes de durée de séjour, la Bourgogne se situe nettement en dessous de la moyenne nationale avec 1,37 jours dans les hôtels (1,84 jours en moyenne nationale) et 2,48 jours dans les campings (5,63 jours en moyenne nationale).

C'est en été que les touristes sont les plus nombreux en Bourgogne. Les hôtels accueillent ainsi plus de 867 000 touristes en juillet et en août et seulement 355 000 pendant les mois de janvier et février (année 2007).

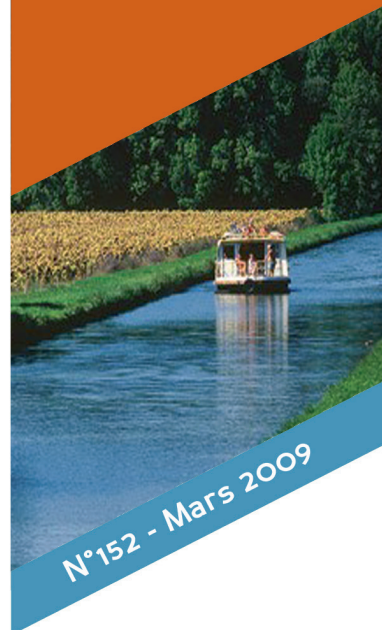
4,1 % d'emplois salariés liés au tourisme en Bourgogne



Qu'est-ce que le tourisme ?

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages ou de leurs séjours dans des lieux situés hors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaire et autre motif.

Cette définition exclut donc les activités préalables au séjour ou des activités qui tout en ayant un lien avec le tourisme, ne sont pas déployées par les personnes qui se déplacent (fabrication de caravanes par exemple).



N°152 - Mars 2009

Jusqu'à 12 % des emplois du Morvan nivernais

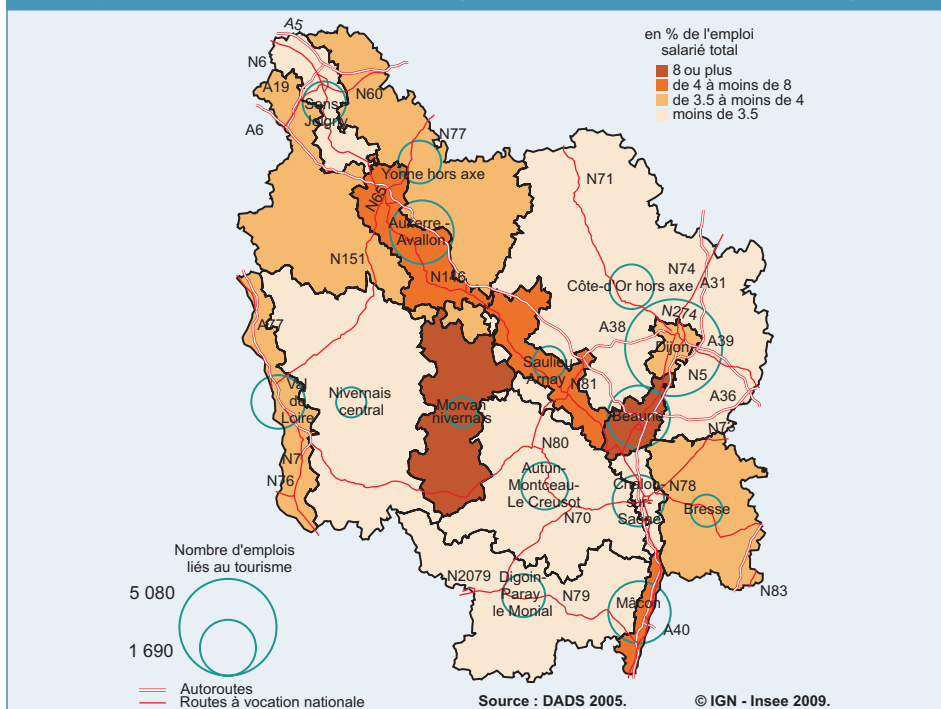
Les emplois liés au tourisme sont nombreux dans les zones urbaines, notamment celles de Dijon (5 100 emplois), Auxerre-Avallon (2 200), Beaune (2 100) ou Mâcon (2 000). Parmi elles, c'est à Beaune que le tourisme pèse le plus puisqu'il représente 11 % de l'emploi salarié. Dans les zones plus rurales de la région, le tourisme génère moins de 500 à 1 000 emplois selon les zones mais pèse parfois assez lourd : ainsi dans la zone du Morvan nivernais, les 500 emplois « touristiques » représentent 12 % de l'emploi salarié.

Près de 5 700 emplois salariés liés au tourisme dans la restauration

Secteur d'activité	Emplois salariés liés au tourisme		Part de l'emploi du secteur lié au tourisme %
	Nombre	%	
Total	21 900	100	4,1
dont			
Hôtellerie	6 200	28	100
Restauration	5 700	26	74
Campings et autres hébergements touristiques	800	4	100
Cafés et commerces alimentaires de proximité	1 700	8	49
Commerces non alimentaires	1 200	5	6
Super- et hypermarchés	1 600	7	12
Activités culturelles, récréatives et sportives	1 500	7	29
dont : offices de tourisme	250	1	100

Source : Insee . DADS 2005, CLAP 2005 - La part de l'emploi liée au tourisme est indicative. Par définition, tous les emplois de l'hôtellerie et des autres hébergements sont « touristiques »

Emplois liés au tourisme, le long des axes et au cœur de la Région



Hôtellerie, restauration et commerce en tête

L'hôtellerie et la restauration arrivent en tête des activités liées au tourisme avec respectivement 6 200 et 5 700 emplois salariés. En y ajoutant les campings et autres hébergements, ces activités regroupent 58 % des emplois salariés liés au tourisme. Vient ensuite le commerce avec 4 500 emplois salariés, soit 21 % des emplois.

Les 20 % restants des emplois liés au tourisme relèvent d'autres secteurs, dont 6 % en activités culturelles et sportives, les autres emplois relevant des différents services à la personne qu'utilisent les touristes (coiffeurs, pharmacies, banques...). La répartition par secteur des emplois touristiques rapproche la Bourgogne de l'Alsace, du Centre ou encore de PACA. Dans beaucoup d'autres régions, l'hôtellerie-restauration pèse moins, au profit du commerce et surtout au profit d'autres activités, liées notamment à des installations spécifiques comme les remontées mécaniques ou les parcs d'attractions.

Nivernais central : une petite zone atypique

Zone	Nb	Emploi touristique par secteur %			
		Hébergement (1)	Restauration	Commerce (2)	Autre
Dijon	5 100	24	25	21	29
Auxerre - Avallon	2 200	27	33	17	22
Beaune	2 100	41	34	10	15
Mâcon	2 000	27	37	14	22
Chalon-sur-Saône	1 600	27	21	24	27
Val de Loire	1 500	32	29	28	11
Autun - Montceau - Le Creusot	1 200	38	20	24	18
Côte-d'Or hors axe	1 100	40	25	21	14
Digoin - Paray le Monial	1 000	31	8	18	42
Sens - Joigny	1 000	43	20	26	12
Yonne hors axe	1 000	41	30	18	11
Saulieu - Arnay	600	40	32	19	9
Bresse	600	46	19	20	15
Morvan nivernais	500	37	6	21	36
Nivernais central	500	25	4	54	17
Bourgogne	21 900	32	26	21	21

Source : Insee . DADS 2005, CLAP 2005 - Valeur maxi - Valeur mini. (1) Hôtellerie, campings et autres hébergements touristiques. (2) Cafés et commerces alimentaires de proximité, commerces non alimentaires, super- et hypermarchés

11 % des emplois commerciaux liés au tourisme

Tous les secteurs ne bénéficient pas également des retombées du tourisme. Par définition (voir note méthodologique page 4), tous les emplois de l'hôtellerie et des autres hébergements touristiques sont comptés comme emplois liés au tourisme. Dans la restauration les 3/4 des emplois salariés de la région sont liés au tourisme. Pour l'ensemble des commerces, y compris super- et hypermarchés, 12 % des emplois relèvent du tourisme et cette part de l'emploi liée au tourisme s'élève jusqu'à 50 % pour les seuls commerces alimentaires de proximité.

Hôtellerie à Beaune et commerce dans la Nièvre

La nature des emplois liés au tourisme est différente selon les zones de la région. L'hébergement concentre plus de 40 % des emplois « touristiques » dans les zones de Beaune, Sens-Joigny, Bresse et Yonne hors axe, et seulement 25 % dans le Nivernais central. À l'inverse, la part des emplois liés au tourisme qui relève du commerce est faible à Beaune (10 %) et elle est maximum dans le Nivernais central (54 %), en lien avec le tourisme de plein air. Le poids de la restauration est variable également : il s'élève à 37 % à Mâcon et à moins de 10 % dans la zone de Digoin-Paray le Monial, du Nivernais central et du Morvan nivernais.

Dans la zone de Dijon, les emplois liés au tourisme sont davantage diversifiés et se répartissent entre hébergement (24 %), restauration (25 %), commerce (21 %) et autres activités (29 %).

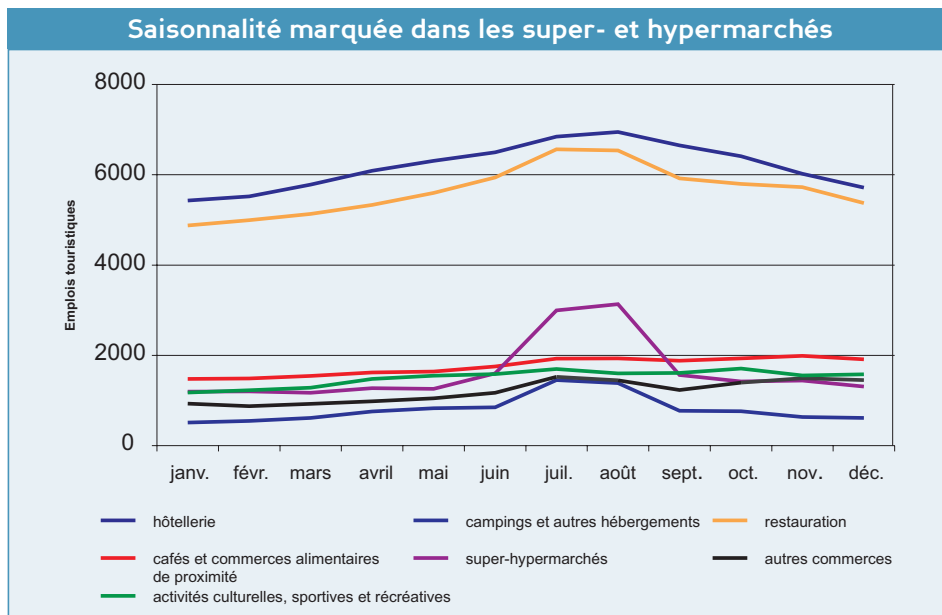
De 17 500 en hiver à 27 500 emplois salariés en été

Le nombre d'emplois salariés liés au tourisme varie au cours de l'année avec un pic de 27 500 salariés en août (et 27 300 en juillet) et un minimum de 17 500

Profil particulier des emplois saisonniers		
	Emplois saisonniers d'été	Emplois de référence
Sexe	en %	en %
Femme	65,6	63,8
Homme	34,4	36,2
Age	en %	en %
Moins de 26 ans	61,2	26,1
26-35 ans	17,6	27,3
36-45 ans	11,6	22,9
46-55 ans	7,1	18,1
Plus de 55 ans	2,5	5,7
Catégorie professionnelle	en %	en %
Emplois aidés, apprentis	1,1	0,5
Chefs d'entreprises et cadres	3,6	6,3
Professions intermédiaires	10,2	15,5
Ouvriers	17,8	21,1
Employés	67,4	56,6
Temps de travail	en %	en %
Temps partiel	57,6	41,9
Temps complet	42,4	58,1
Rémunération	en euros	en euros
Salaires nets horaires	7,26	8,31

Source : Insee . DADS 2005.

Les emplois de référence correspondent à l'ensemble des emplois des secteurs dont tout ou partie des emplois est lié au tourisme



Source : Insee . DADS 2005.

Davantage de saisonnalité dans l'espace rural

Zone	Emplois "touristiques"				
	Nombre	% emploi total	Maximum	Minimum	Rapport maxi/mini
Bourgogne	21 900	4,1	27 500	17 500	1,6
Côte-d'Or	8 900	4,6	10 700	7 000	1,5
Nièvre	2 500	4,0	3 400	2 000	1,7
Saône-et-Loire	6 300	3,7	8 000	5 200	1,5
Yonne	4 200	4,1	5 400	3 300	1,6
Espace rural	6 300	4,9	8 000	4 600	1,7
Espace urbain	15 600	3,9	19 500	12 900	1,5
PNR Morvan	1 900	8,7	2 800	1 300	2,1

Source : Insee . DADS 2005.

en janvier, soit un rapport de 1,6 entre ces deux valeurs. Cette saisonnalité des emplois, liée à la fréquentation touristique, est moins marquée en Bourgogne que dans les régions du littoral où les emplois liés au tourisme varient entre la haute et la basse saison du simple au double, voire au quadruple dans le cas de la Corse.

Cette saisonnalité est variable selon les secteurs d'activité : dans les hébergements hors hôtellerie, les effectifs varient du simple au triple entre janvier et juillet-août. La saisonnalité est aussi très marquée dans les super et hypermarchés, notamment ceux de la Nièvre qui servent sans doute une clientèle de campeurs. Dans l'hôtellerie, le nombre d'emplois varie moins au cours de l'année et le nombre de salariés augmente en août de 28 % par rapport au mois de janvier.

Conséquence, la saisonnalité est davantage marquée dans les zones les plus rurales où l'hôtellerie de plein air domine comme dans le Nivernais central ou le Morvan Nivernais. À l'inverse, le nombre d'emplois est plus constant dans la zone

de Beaune avec un rapport de seulement 1,4 entre le mois d'août et celui de janvier.

Emplois saisonniers féminins et jeunes

Les personnes qui occupent des emplois saisonniers d'été sont jeunes (60 % ont moins de 26 ans), majoritairement des femmes (66 % des emplois), travaillent souvent à temps partiel (58 % des emplois) et sur des postes de niveau employé dans les 2/3 des cas. En moyenne leur salaire horaire n'est que de 7,26 €. C'est dans le commerce que ces caractéristiques des emplois saisonniers sont les plus marquées : 81 % de jeunes, 70 % de femmes, 64 % d'emplois à temps partiel et 93 % d'employés. Dans les activités culturelles, sportives et récréatives, les emplois sont davantage diversifiés avec autant d'hommes que de femmes, autant de jeunes que de moins jeunes, autant de temps partiel que de temps complet. Et seulement 38 % relèvent de la catégorie « employé ».

■ Dossier préparé par Stéphane Adrover

La mesure des emplois salariés liés au tourisme

Pour mesurer l'emploi **salarié** lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères : l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement de la commune dans laquelle ils sont implantés. En fonction de ces deux critères (activité et localisation) des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement sera considérée comme liée au tourisme.

Ainsi, tous les emplois des hôtels et des campings (activités 100 % touristique) sont pris en compte quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement.

Pour les supermarchés (activité moyennement touristique) les emplois saisonniers seulement sont pris en compte lorsqu'ils sont implantés dans une commune moyennement touristique. S'ajoute une partie des emplois permanents lorsqu'ils sont implantés dans une commune très touristique. La partie des emplois permanents liés au tourisme est calculée par différence entre l'ensemble des emplois et l'estimation des emplois liés à la population résidente.

Le classement des activités selon leur « touristicité » prend en compte la saisonnalité de leurs emplois et son lien avec la fréquentation touristique.

Les communes sont classées au niveau national en *bien*, *moyennement* et *peu équipées* pour le tourisme en deux étapes :

Un score d'équipement est attribué à chaque commune française selon 6 critères :

- L'emploi salarié dans la restauration (ratio pour 1 000 habitants)
- La capacité en restaurants (ratio pour 1 000 habitants)
- La capacité hôtelière (ratio pour 1 000 habitants)
- La capacité en campings (ratio pour 1 000 habitants)
- La densité de résidences secondaires
- La présence d'un site touristique.

Le score de chaque commune est ensuite corrigé selon le niveau d'équipement du bassin de vie auquel elle appartient.

Type de commune \ Type d'activités	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (ex hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex restauration)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex activités sportives et récréatives)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex commerce de détail)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Saison touristique 2008 en Bourgogne : la désaffection des Britanniques pèse sur le bilan », Insee Bourgogne Dimensions Conjoncture Hôtellerie n°265 - février 2009.

- « Septembre-octobre : la clientèle étrangère n'est pas au rendez-vous », Insee Bourgogne Dimensions Conjoncture Hôtellerie n°264 - janvier 2009.

- « Saison 2008 : la clientèle française redonne des couleurs au camping en Bourgogne », Insee Bourgogne Dimensions Résultats Statistiques n°67 - janvier 2009.

- « Entreprises d'hébergement touristique : les petites structures périclitent », Insee Première N°1213 - novembre 2008.

Toutes ces publications sont consultables sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr

- Rubrique « Chiffres-clés » sur le site internet pro de Bourgogne Tourisme : www.bourgogne-tourisme-pro.com

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 1509
21035 Dijon Cedex
Tél : 03 80 40 67 67
Fax : 03 80 40 68 00
Service Insee Contact :
0 825 889 452

Directeur de la publication :
Jean-Louis Coster

Chef du Service Études et Diffusion :
Robert Morel-Chevillet

Rédactrice en chef :
Christine Charton

Maquette PAO :
Thierry Poisse

Cartographie :
Alain Ribault

Impression :
AZ Média Marsannay-la-Côte

Dépôt légal : à parution
ISSN 1246-483 X © Insee 2009

Crédit photo : Alain Doire
Bourgogne Tourisme